



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LES REPRISES D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2021



113 747

REPRISES D'EMPLOI
au 3^{ème} trimestre 2021

Dont plus de 25 100
pour les moins de 25 ans

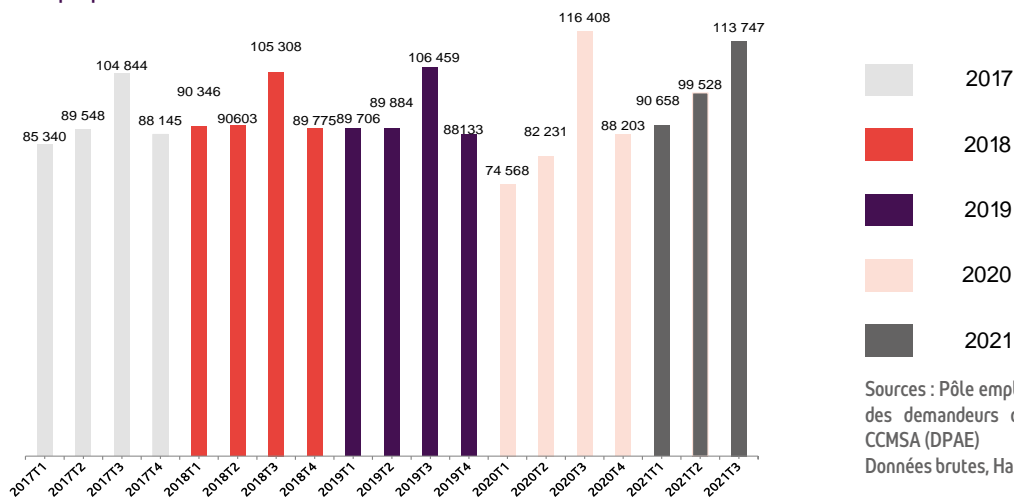
Les reprises d'emploi sont en hausse de 6,8% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019

Au cours du troisième trimestre 2021, plus de 113 700 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse par rapport au 3^{ème} trimestre de l'année 2020 (-2,3%) en lien avec la baisse du nombre des demandeurs d'emploi sur la période, mais en hausse de +6,8% sur deux ans (plus forte qu'en moyenne nationale +5,6%).

Avec la réouverture de l'économie opérée suite au premier confinement, le nombre de reprises d'emploi a atteint un niveau record au 3^e trimestre 2020. En effet, beaucoup de demandeurs d'emploi en activité réduite qui avaient perdu leur emploi pendant le confinement l'ont retrouvé ensuite.

Sur un an, 392 136 reprises d'emploi ont été enregistrées en Hauts-de-France. Ce chiffre est en hausse annuelle de 8,5% (impact premier confinement) et de +4,3% sur deux ans.

Graphique 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Sources : Pôle emploi (fichier historique des demandeurs d'emploi) et AcoSS-CCMSA (DPAE)
Données brutes, Hauts-de-France

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

Les Hauts-de-France, quatrième plus forte hausse du nombre des reprises d'emploi parmi les régions métropolitaines ...

Au cours du troisième trimestre 2021, **113 700 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus**. Ce chiffre est en baisse sur un an par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 qui était une période particulière de reprise économique suite aux différentes périodes de confinement début 2020 (-2,3%). Cependant, il affiche une hausse de 6,8% par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 plus forte qu'en moyenne française: +5,6%. Quatrième région métropolitaine à progresser (par rapport au troisième trimestre 2019), la région confirme encore ce trimestre sa résilience particulière face aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID19 (cf. [carte 1](#)). En effet, la tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture est très proche ou plus favorable en Hauts-de-France qu'en moyenne nationale. Ainsi, au 3^{ème} trimestre 2021, l'emploi salarié total a augmenté de 1,2% par rapport au troisième trimestre 2019 (+1,3% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional a diminué de 1,2 point par rapport au troisième trimestre 2019 pour atteindre 9,7% de la population active (8,1% en France métropolitaine soit -1,0 point sur deux ans).

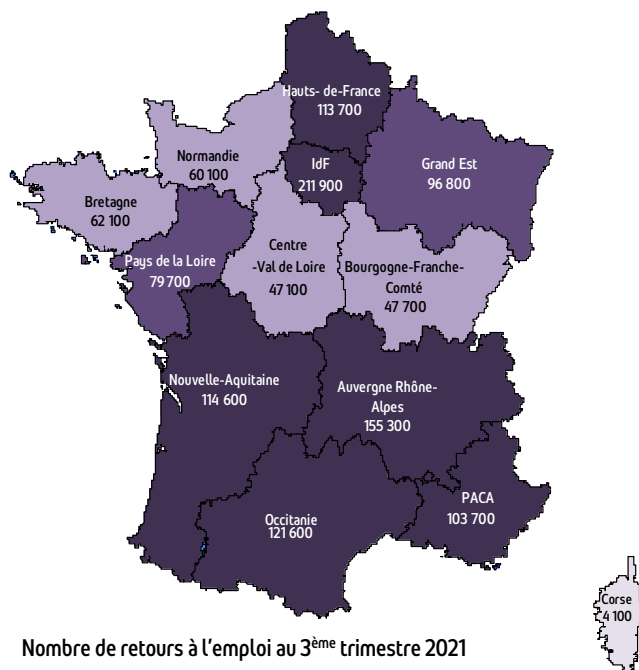
... et qui s'accompagne d'une forte hausse du taux de retour à l'emploi

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La hausse des retours à l'emploi (+6,8%) s'accompagne ce trimestre d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi diminue sur la même période (-4,0% pour les catégories A et B) et entraîne une hausse du 1,0 pt sur deux ans du taux mensuel moyen de retour à l'emploi (pour atteindre 9,2%). (cf. [carte 2](#))

Entre le 3^{ème} trimestre 2019 et le 3^{ème} trimestre 2021, **les Hauts-de-France affichent la 3^{ème} plus forte hausse régionale du taux de reprise d'emploi (+1,0 point)**, et progressent plus fortement qu'en moyenne nationale: +0,7 point.

Carte 1 REPRISES D'EMPLOI AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2021

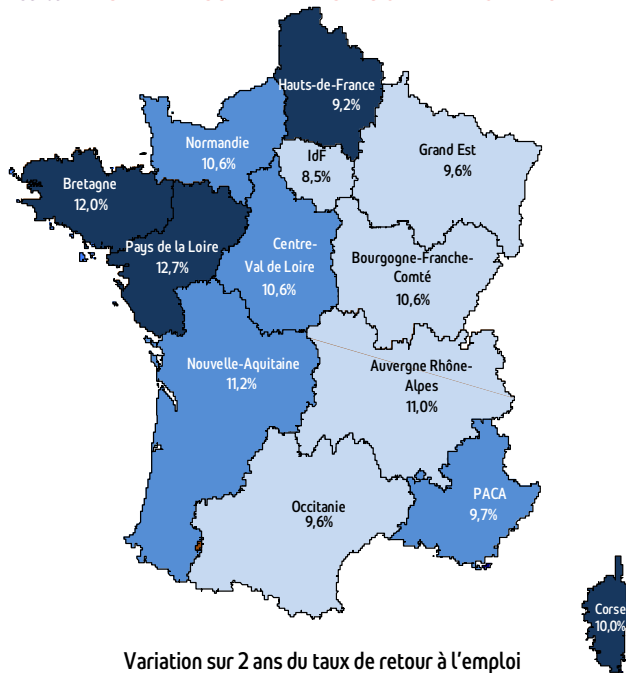


Nombre de retours à l'emploi au 3^{ème} trimestre 2021

France entière: 1 258 400

- Plus de 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

Carte 2 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2021



Variation sur 2 ans du taux de retour à l'emploi

France entière: +0,7 pt (9,7%)

- Hausse supérieure ou égale à 1,0 pt
- Entre 0,9 et 0,8 pt
- Hausse inférieure à 0,8 pt

* demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (cf. sources et méthodes)

Des reprises d'emploi qui profitent davantage aux jeunes et aux seniors.

Plus de 25 100 jeunes ont retrouvé un emploi ce trimestre-ci, soit 22% de l'ensemble des retours à l'emploi (ils ne sont que 15% de la demande d'emploi). Sur deux ans, ils affichent une forte hausse : +9,8% (+9,5% en moyenne nationale). Ainsi, les jeunes présentent le plus fort taux de retour à l'emploi au troisième trimestre 2021 (13,2%), taux en forte hausse sur deux ans : +1,7 point (comme en moyenne française).

Les seniors, avec 17 817 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 16% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 26%). Ils enregistrent la plus forte hausse parmi l'ensemble des classes d'âge sur deux ans : +11,5% (+9,6% en moyenne française). Leur taux de retour à l'emploi reste néanmoins le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge, et affiche une hausse moins forte qu'en moyenne tous âges confondus sur un an : +0,7 point (+0,4 point en moyenne nationale), en lien avec une baisse plus modérée du nombre de demandeurs d'emploi seniors

Les femmes affichent un fort dynamisme du nombre de retours à l'emploi ce trimestre : +8,7% sur un an (taux national : +5,0%), accompagné d'une hausse de leur taux de retour à l'emploi : +1,1 point pour atteindre 9,0%. Les hommes connaissent une hausse plus faible du nombre de retours à l'emploi (+5,1% dans la région et +6,3% en moyenne nationale), qui s'accompagne d'une augmentation de 0,8 point du taux de retour à l'emploi pour atteindre 9,3%.

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus affichent une hausse du nombre de retours à l'emploi de 5,9%. Le taux de reprise d'emploi augmente au même rythme qu'en moyenne toutes anciennetés confondues sur un an (+1,0 point en Hauts-de-France et +0,6 point en moyenne française).

Tableau 1 REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

Données au 3T2021	Volume trimestriel	Variation par rapport au 3ème trimestre 2020 de la reprise d'emploi	Variation par rapport au 3ème trimestre 2019 de la reprise d'emploi	Taux moyen* trimestriel de la reprise d'emploi	Variation par rapport au 3ème trimestre 2020 du taux moyen* trimestriel	Variation par rapport au 3ème trimestre 2019 du taux moyen* trimestriel
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France	1 258 400	-1,6%	+5,6%	9,7%	+0,6 pt	+0,7 pt
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF	113 747	-2,3%	+6,8%	9,2%	+0,6 pt	+1,0 pt
Par sexe						
homme	57 947	-4,0%	+5,1%	9,3%	+0,5 pt	+0,8 pt
femme	55 800	-0,4%	+8,7%	9,0%	+0,6 pt	+1,1 pt
Par tranche d'âge						
Moins de 25 ans	25 119	-7,2%	+9,8%	13,2%	+0,9 pt	+1,7 pt
Entre 25 et 49 ans	70 811	-2,6%	+4,8%	9,7%	+0,7 pt	+1,0 pt
50 ans ou plus	17 817	+6,9%	+11,5%	5,6%	+0,5 pt	+0,7 pt
Par tranche d'ancienneté d'inscription en continu						
Moins de 12 mois d'inscription	66 300	-0,5%	+7,6%	10,1%	+0,8 pt	+1,0 pt
12 mois d'inscription ou plus	47 447	-4,7%	+5,9%	8,2%	+0,4 pt	+1,0 pt
Selon l'obligation emploi⁽¹⁾ (Demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)						
DEBOE	6 351	+13,4%	+15,0%	4,4%	+0,5 pt	+0,7 pt

*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

(1) Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés

Clé de lecture pour le tableau 1 : en rouge, les valeurs inférieures à la moyenne régionale ; en violet, les valeurs supérieures à la moyenne régionale²

Au 3^{ème} trimestre 2021, la majorité des territoires affiche une hausse du nombre des retours à l'emploi ...

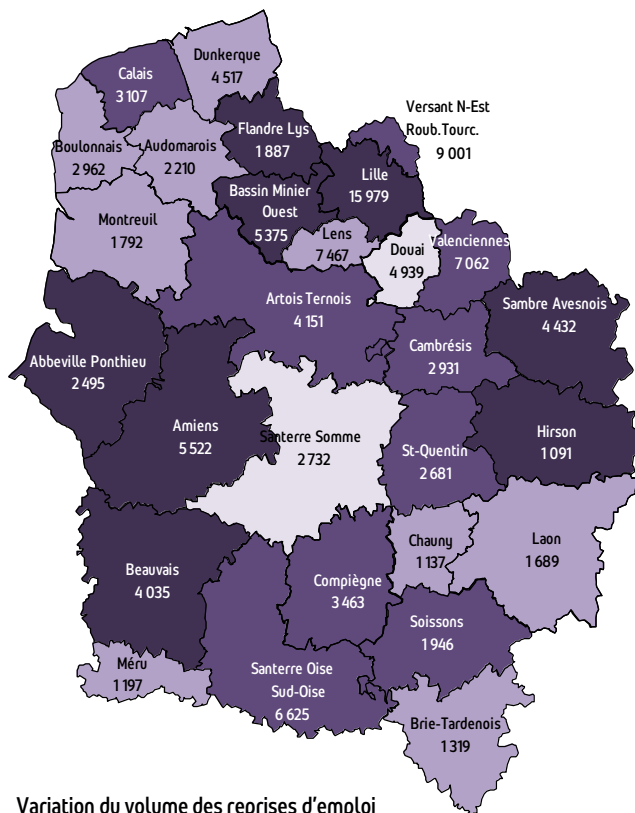
Parmi les trois plus fortes hausses de la région, on retrouve ce trimestre les bassins d'Abbeville-Ponthieu (+16,5%), le Bassin Minier Ouest (+15,8%) et Flandre Lys (+12,9%). Au total ce sont vingt-six bassins qui affichent une progression sur deux ans. A contrario, deux bassins d'emploi accusent une baisse de leur nombre de retours à l'emploi par rapport au troisième trimestre 2019: le Santerre Somme (-2,2%) et Douai (-3,5%). (cf. Carte 3)

... de plus, vingt-cinq bassins affichent des taux de retour à l'emploi en hausse

Les trois bassins qui affichent les plus fortes hausses de leur nombre de retours à l'emploi sont également ceux qui présentent les plus fortes hausses de leurs taux de retour à l'emploi. Abbeville-Ponthieu connaît une hausse de 2,1 points de son taux de retour à l'emploi (2^{ème} taux de la région avec 10,9%), en parallèle d'une forte hausse sur 2 ans de l'emploi salarié (+3,7%). Flandre Lys progresse de 2,0 points (et affiche le taux le plus élevé de la région: 11,7%). Le Bassin Minier Ouest voit son taux de retour à l'emploi augmenter de 1,8 point (avec le 4^{ème} taux de la région: 10,0%) en parallèle d'une hausse de l'emploi salarié de 1,1%. Au total, ce sont vingt-cinq bassins qui affichent une hausse de leur taux de retour à l'emploi.

A contrario, trois bassins présentent un taux de retour à l'emploi à la baisse par rapport au troisième trimestre 2019: Brie Tardenois (-0,1 point) qui accuse parallèlement une baisse de son emploi salarié (-0,7%), Douai (-0,1 point) et Santerre Somme (-0,2 point) . (cf. carte 4)

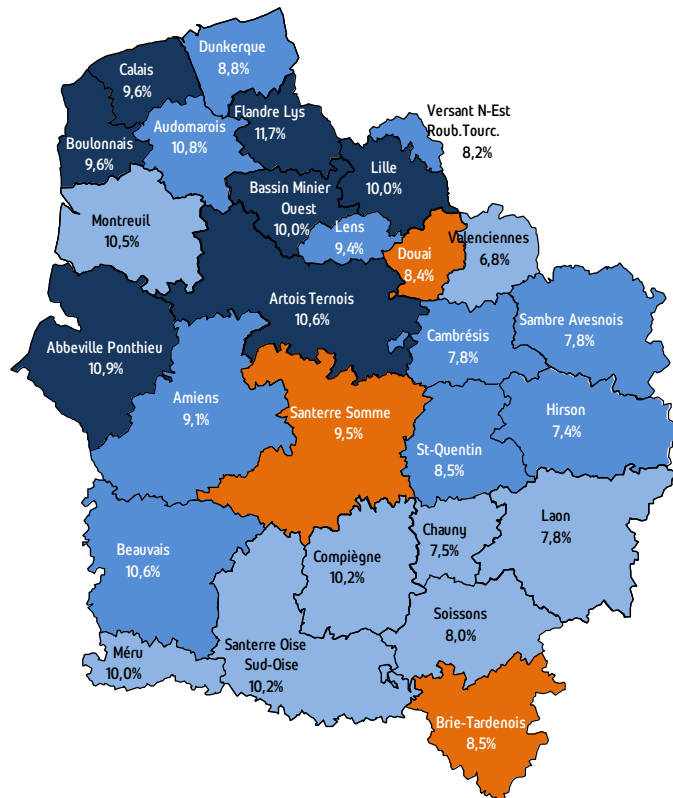
Carte 3 REPRISES D'EMPLOI AU 3^{ème} TRIMESTRE 2021 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du volume des reprises d'emploi
3T2021 / 3T2019
Région: +6,8%

- Hausse supérieure à 9,4%
- Hausse comprise entre +9,4% et +5,0%
- Hausse comprise entre +4,9% et +0,0%
- Baisse

Carte 4 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3^{ème} TRIMESTRE 2021 PAR BASSIN D'EMPLOI



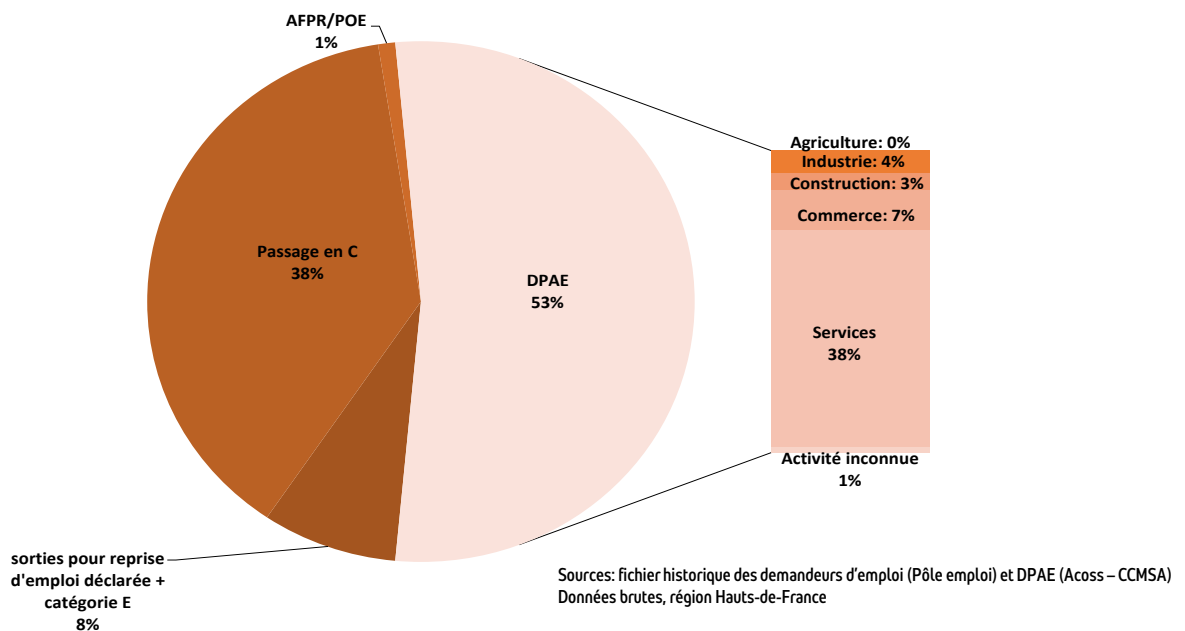
Variation du taux de retour à l'emploi
3T2021 / 3T2019
Région: +1,0 pt

- Hausse supérieure ou égale à +1,4 pt
- Hausse comprise entre +1,3 et +0,8 pt
- Hausse comprise entre +0,7 et +0,0 pt
- Baisse

La composition des reprises d'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2021, 113 747 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données (cf. graphique 2). Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 53% des reprises d'emploi. Les déclarations préalables à l'embauche pour des contrats durables représentent 30% des reprises d'emploi (36% au niveau national). Celles pour des contrats non durables représentent quant à elle 23% des reprises d'emploi (27% au niveau national). 38% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (27% en moyenne nationale) et 8% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (9% au niveau national).

Graphique 2 **COMPOSITION DES REPRISSES D'EMPLOI**



*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Pour plus de la moitié de ces reprises d'emploi (obtenues grâce aux 60 210 Déclarations Préalables A l'Embauche), nous avons établi un profil-type des établissements recruteurs: Plus de sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration.

Tableau 2 **LES 10 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE REPRESENTES DANS LES REPRISSES D'EMPLOI AVEC DPAE AU 3^{ème} TRIMESTRE 2021**

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Santé humaine et action sociale	8 795	17%
Activités de services administratifs et de soutien	8 415	16%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	7 626	14%
Hébergement et restauration	6 177	12%
Industrie manufacturière	4 406	8%
Administration publique	4 249	8%
Transports et entreposage	3 845	7%
Construction	3 256	6%
Enseignement	2 877	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 486	5%
...
Tous secteurs d'activité confondus	52 806	100%

Sources et méthodes

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (<= 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acos ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi).

De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour **reprise d'emploi déclarée**, ou une **bascule** en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

